

Montréal, le 5 décembre 2006

AVIS AUX MEMBRES DU BARREAU
COUR SUPÉRIEURE – DIVISION DE MONTRÉAL
CHAMBRE DES RECOURS COLLECTIFS

Le Conseil canadien de la magistrature a approuvé la recommandation de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada de créer un répertoire national des recours collectifs afin de faciliter l'échange d'information sur tous les recours collectifs intentés dans les provinces canadiennes, y compris ceux qui ont une portée multi juridictionnelle. L'Association du Barreau canadien a annoncé la création d'un projet pilote établissant un tel répertoire, qui sera opérationnel dès le mois de janvier 2007.

Par ailleurs, l'article 1050.2 du *Code de procédure civile* prévoit la création d'un registre central des recours collectifs intentés au Québec. Le ministère de la Justice du Québec s'est engagé récemment à créer un tel registre, tel que prescrit par le *code*. Aucune date précise n'a cependant été arrêtée pour la mise en place du registre québécois.

Le répertoire national proposé et le registre québécois permettront éventuellement d'avoir une vue d'ensemble des recours collectifs intentés au Québec et dans les autres provinces canadiennes. Ils permettront en outre aux avocats et au public en général d'obtenir des informations pertinentes sur tout recours collectif intenté à travers le Canada. Un arrimage éventuel entre les deux registres est à prévoir.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2007, dans le cadre de la gestion d'instance des recours collectifs, les procureurs agissant en demande devront suivre la procédure suivante :

Dans les 10 jours suivant la signification ou le dépôt d'une requête en autorisation d'exercer un recours collectif, une copie de celle-ci ainsi que de tout amendement par la suite, devra être transmise électroniquement au Répertoire national des recours collectifs de l'Association du Barreau canadien à l'adresse suivante :

Répertoire national des recours collectifs
Association du Barreau canadien
À l'attention de : Kerri Froc
Courriel: classaction@cba.org

Le formulaire d'enregistrement ci-joint devra être utilisé lors de la transmission de document à la base de données du Répertoire national des recours collectifs. Le format PDF est recommandé, mais le format MS Word sera aussi accepté.

FRANÇOIS ROLLAND,
Juge en chef

Montreal, December 5, 2006

NOTICE TO THE MEMBERS OF THE BAR
SUPERIOR COURT – MONTREAL DIVISION
CLASS ACTION DIVISION

The Canadian Judicial Council has endorsed the recommendation of the Uniform Law Conference of Canada for the creation of a central class action registry to facilitate the exchange of information about all class actions instituted in Canadian provinces, including multi-jurisdictional class actions. The Canadian Bar Association has announced its plans to establish such a registry on a trial basis, which will be operational as of January 2007.

Furthermore, Section 1050.2 of the *Code of Civil Procedure* provides for the establishment of a registry of class actions instituted in Quebec. The *Ministère de la justice* of Quebec has recently undertaken to set up such a registry, as prescribed by the code. At this time, no precise date has been determined for the implementation of the Quebec registry.

The proposed national and Quebec registries will eventually provide an overview of class action proceedings instituted in Quebec and in the other Canadian provinces. They will allow lawyers and members of the public to obtain relevant information about class actions instituted across Canada. A link-up of the two registries may be expected.

Therefore, effective January 1, 2007, in the context of the case management of class actions, lawyers acting on behalf of applicants must comply with the following procedure.

Within 10 days of service or filing, a copy of the motion for authorization of a class action and any subsequent amendments, must be sent electronically to the National Class Action Database of the Canadian Bar Association at the following address:

National Class Action Database
Canadian Bar Association
E-mail: classaction@cba.org
Attention: Kerri Froc

The attached registration form must be used when submitting documents to the National Class Action Database. PDF is the preferred format for documents but MS Word documents will also be accepted.

FRANÇOIS ROLLAND,
Chief Justice

Class Counsel /Procureur en demande:

Name/Nom:

Telephone Number/Numéro de téléphone:

Address/Adresse:

Email/Courriel:

Please send this form to/
S.V.P. Faire parvenir ce formulaire à:

National Class Action Database/
Répertoire national des recours collectifs
Canadian Bar Association
Association du Barreau canadien
Attn /À l'attention de: Kerri Froc
Email/Courriel: classaction@cba.org

Please attach original pleadings and certification motion in PDF (preferred) or Word to this Registration Form. Do not send any exhibits attached to these documents. Please verify the accuracy of the information once it has been posted to the CBA website (CBA.ORG). We encourage you to advise us of any changes to information in this form, such as whether the matter has been certified.

Prière de transmettre ce formulaire avec la requête en autorisation et, le cas échéant, la demande introductive d'instance, en format PDF (de préférence) ou Word. Veuillez ne pas envoyer les pièces jointes à ces procédures. Nous vous conseillons de vérifier l'exactitude des informations une fois disponibles sur le site de l'ABC (CBA.ORG). Nous vous prions de nous communiquer tout changement aux informations contenues dans le formulaire d'enregistrement, notamment si le recours est autorisé ou non.

NATIONAL CLASS ACTION DATABASE
REGISTRATION FORM

RÉPERTOIRE NATIONAL DES RECOURS COLLECTIFS
FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT

Jurisdiction/Juridiction:

Filing Date/ Date de dépôt :

- (a) Statement of Claim/ Demande introductive d'instance:
(b) Certification Application/ Requête en autorisation¹ :

Class Action Style of Cause/ Intitulé de la cause²:

Description of the Proposed Class/Description du groupe proposé:

Subject Matter of Class Action/ Objet du recours collectif:
(Check all that apply by double clicking on the box and clicking « check » under
« Default Value » /Cochez tout ce qui s'applique en double-cliquant sur la case et
choisir l'option Case activée sous le champ valeur par défaut)

- Negligence/Responsabilité extra-contractuelle :
- Product Liability/Responsabilité du fabricant :
- Environment/Environnement :
- Securities/Valeurs mobilières :
- Consumer Protection/Protection du consommateur:
- Competition/Concurrence :
- Crown Liability/Responsabilité de l'État:
- Other/Autre

Has the class action been certified? Yes No
Le recours collectif a-t-il été autorisé? Oui Non

Is this an update of a previous submission
to the Registry? Yes No
La présente demande d'enregistrement est-elle
une mise à jour d'une demande précédente? Oui Non

¹ In Quebec, only the date of filing of the motion for authorization need be filed. Au Québec, seule la date de dépôt de la requête en autorisation doit être communiquée.

² Include the names of all parties in this description. Inscrire le nom de toutes les parties à la procédure.